Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260322-2026_13-DE

Mairie de Saint-Marcan

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Saint-Marcan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/03/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture

Le :

L'an 2026, le 22 Mars à 9:30, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcan s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, M. RENARD Pierrick, M. HAMELIN Sylvain, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, Mme CHAPPÉ Corinne, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme CARRASCO Léa, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusée : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

A été nommé(e) secrétaire : Mme LADOIRE Angéline

2026/013 – Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal - Election des délégués

Suite aux élections municipales du 15 mars 2026, le conseil municipal doit désigner de nouveaux délégués pour siéger au Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal. Il s'agit d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant, selon l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rappelé au conseil municipal que, conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués sont élus par chaque conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue.
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a otenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidats délégués titulaires : LEPORT Louis - RENARD Pierrick
Candidate déléguée suppléante : MAZIER Sylvie

Premier tour de scrutin :
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 10

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Délégués titulaires :
Monsieur LEPORT Louis 10 voix (dix voix)
Monsieur RENARD Pierrick 10 voix (dix voix)
Déléguée suppléante :
Madame MAZIER Sylvie 10 voix (dix voix)

Monsieur LEPORT Louis ayant obtenu la majorité des voix, à été proclamé délégué titulaire.
Monsieur RENARD Pierrick ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamé délégué titulaire.
Madame MAZIER Sylvie ayant obtenu la majorité des voix, a été proclamée déléguée suppléante.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502917-20260322-2026_13-DE

Le conseil municipal désigne en qualité de délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal :

- **Monsieur LEPORT Louis, Maire, délégué titulaire**
- **Monsieur RENARD Pierrick, 1er adjoint, délégué titulaire**
- **Madame MAZIER Sylvie, 2eme adjointe, déléguée suppléante**

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Louis LEPORT

